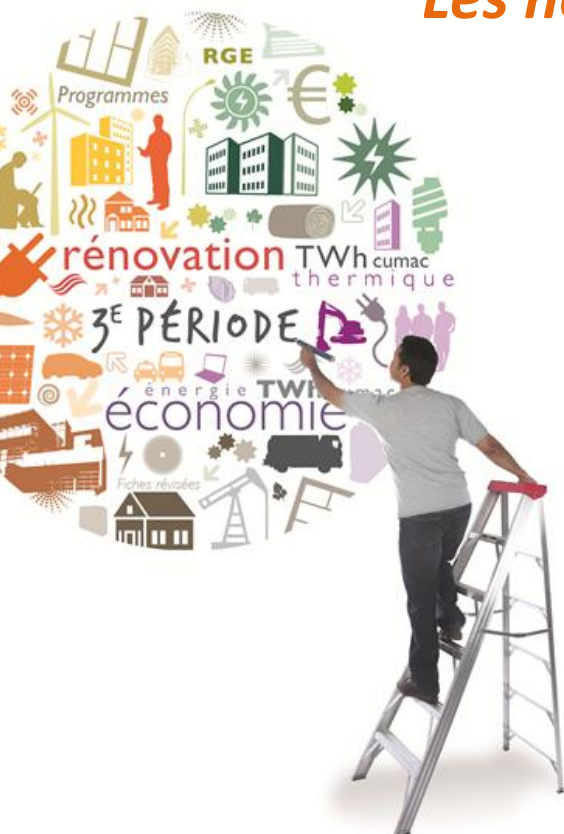


CERTIFICATS d'ÉCONOMIES d'ÉNERGIE (CEE)

3^{ème} Période : Les nouvelles règles du jeu

UN RENDEZ-VOUS
À NE PAS
MANQUER !



AMIENS

Le 8 avril 2015 – 13h30 à 18h30

La 3^{ème} période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie a démarré le 1er janvier 2015 avec un objectif d'économies de 700 TWh cumac à réaliser d'ici le 31 décembre 2017.

Pour cette 3^{ème} période, **le mécanisme des CEE évolue** avec notamment :

- ➔ Passage d'un système de demande et de contrôle a priori vers un **mode déclaratif** avec contrôle a posteriori ;
- ➔ Introduction de seuils et de dérogations annuelles **différenciés** selon la nature des opérations pour les dépôts de dossiers ;
- ➔ Révision du catalogue des **fiches d'opérations standardisées** ;
- ➔ **Standardisation** des modes de preuves et des attestations sur l'honneur.

Cette manifestation détaillera le nouveau dispositif des CEE et présentera des retours d'expérience de la période précédente.

en collaboration et/ou avec le soutien de :

Lieu de la rencontre :

CCI AMIENS PICARDIE

6 Boulevard de Belfort,
80039 Amiens





Les certificats d'économies d'énergie – Le 8 avril 2015 – 13h30 à 18h30

Animation : Daniel CAPPE, Vice-Président de l'ATEE

13h30 Accueil

13h50 Introduction

Jean-Claude MOMEUX, Président ATEE Picardie

14h00 Les CEE, une des composantes de la transition énergétique

Caroline DOUCHEZ, Responsable pôle ECQC Service ECLAT – DREAL Picardie

14h20 La 3ème période CEE au regard de la rénovation énergétique des logements

Focus sur la concrétisation du Plan de rénovation énergétique des logements - guichets uniques - plates-formes territoriales - éco-conditionnalité et « RGE » - précarité énergétique.

Christian FABRY et Bertrand VERON, Direction Régionale ADEME Picardie

14h55 Les CEE, un dispositif réformé pour plus d'efficacité

Les nouvelles modalités de fonctionnement et de gouvernance des CEE entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

De nouvelles actions avec les programmes d'accompagnement.

La révision des fiches d'opérations standardisées - les objectifs de la révision - l'articulation entre fiches anciennes et fiches révisées.

Jacques DAUBLANC, Chargé de mission, DGEC, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

16h00 Les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie

89 fiches, premier lot de fiches révisées s'appliquant aux opérations engagées à partir du 1er janvier 2015.

Les principes de la révision - la modification des situations de référence pour calculer les forfaits donnant droit à CEE - les fiches révisées et les attestations sur l'honneur.

Pierre ILLENBERGER, Délégué général du Club C2E ATEE

17h00 TABLE RONDE : Retours d'expérience sur des actions d'économie d'énergie ayant bénéficié des CEE

Transport : *Dominique LESCOT, AFTRAL*

Logement : *Emmanuel CHAZALON, SICAE OISE*

Entreprises : *Jean CHARROY, WILLIAM SAURIN*

Tertiaire : *Agnès SASSOULAS BOUVARD, EDF*

Secteur public : *Mathieu POTY, DREAL*

17h50 Conclusion

Christian FABRY, DR ADEME Picardie

18h00 Pot de l'amitié



Informations pratiques

8 Avril 2015

CCI AMIENS - PICARDIE



Contacts :

Inscriptions et infos pratiques : ATEE Picardie

03.22.45.19.18 ou 06.86.89.73.36 - fax. 03.22.45.19.47 email : atee-picardie@atee.fr

INSCRIPTION

MODALITES D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, la pause café... et l'accès au téléchargement des présentations au format .pdf.

L'inscription sera prise en compte à la réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de ATEE.

A réception de votre règlement, nous vous adresserons une confirmation. La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

Les administrations ou organismes qui ne peuvent pas régler d'avance, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent obligatoirement joindre à leur bulletin d'inscription une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.

Formulées par écrit (courrier ou fax), les annulations effectuées avant le 2 avril donnent lieu à un remboursement intégral.

Au-delà ou en cas d'absence le jour du séminaire, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés ; merci de nous prévenir par écrit.

Bulletin d'inscription à envoyer par email à atee-picardie@atee.fr
et à retourner **avant le 2 avril 2015** avec votre chèque, à l'ordre de l'ATEE,
à **ATEE Picardie – CCI Picardie – 36 rue des Otages – CS 23701 – 80037 AMIENS Cedex 1**

Prénom / Nom _____

Société / Organisme _____

Fonction _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

- Je suis adhérent ATEE (n° _____),** je joins un chèque de **48 € TTC** (dont 8 € TVA 20%)
- Je ne suis pas adhérent ATEE, je m'inscris à la manifestation du mercredi 8 avril,** je joins un chèque de **96 € TTC** (dont 16 € TVA 20%)
- OPTION : Je ne suis pas adhérent et je profite de cette manifestation pour adhérer à l'ATEE,** et bénéficie alors d'une **inscription gratuite pour cette réunion,** je joins un chèque de **88 €***

Les inscriptions ne sont prises qu'à réception du chèque à l'ordre de l'ATEE ou, à défaut, d'un bon de commande original mentionnant l'adresse de facturation. Facture acquittée adressée après la manifestation.

☆ Adhésion ATEE non assujettie à TVA : 88 € / enseignants et retraités : 45 € / étudiants et demandeurs d'emploi : 35 €

Association Technique Energie Environnement - 47 avenue Laplace - 94117 Arcueil cedex <http://www.atee.fr/>

Tél 01 46 56 91 43 – Fax 01 49 85 06 27 - Code NAF 7022 Z – Siret 315062786 00027 - TVA FR 00315062786